



MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :

07 septembre 2026

AFFICHÉE LE :

14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 11 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Patrice FAILLER
Jean-Jacques SAVINA – Catherine MONNIER – Marie-Armelle GUELLEC
Anne MENNECHET – Enzo BEAUNE – Fabrice TREMEAU – Guillaume GOURLAOUEN – Nadine L'ALLES

Étaient absents(es) et excusé(es) : Johanna KERAVEC
Hélène KERJEAN ayant donné pouvoir à Marthe BIGER
Yan AUFFRET ayant donné pouvoir à Jacques CARIOU
Loriane LE BARS ayant donné pouvoir à Patrice FAILLER

Secrétaire de séance : Anne MENNECHET

Délibération n° 2026 - 047

Objet : Rampe PMR

Vu la réglementation relative à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes en situation de handicap ;

Considérant que l'école communale constitue un établissement recevant du public et qu'il convient de garantir son accessibilité à l'ensemble des usagers ;

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions d'accès à l'établissement pour les personnes à mobilité réduite, notamment les élèves, leurs accompagnateurs, les parents et les personnels dans la cour de l'école,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'entreprise CELT'METAL sera chargée de réaliser cette rampe pour un montant de 1366.68 € TTC.

Pour copie conforme au registre

Le 11 septembre 2026

Le Maire

Jacques ~~CAROU~~

